

ÉLECTIONS AU CNU 2011

Liste soutenue par le SGEN-CFDT 32^{ème} section, collège A

LE NOUVEAU RÔLE D'EVALUATION DU CNU

L'évaluation individuelle n'a de sens que si elle **favorise le suivi et l'évolution de carrière**, en étant **au service de l'enseignant-chercheur**. Il convient pour cela de :

- **Sortir d'une évaluation strictement disciplinaire : elle devra prendre en compte les conditions d'exercice particulières des enseignants-chercheurs au sein de leurs équipes et dans les établissements (taux d'encadrement, environnement, petits établissements)**
- **Faire reconnaître toutes les responsabilités des enseignants-chercheurs (collectives, administratives, pédagogiques)**
L'« excellence » ne se limite pas au facteur h, aux facteurs d'impact à tout autre indicateur chiffré.

NOTRE LISTE VISE À RESPECTER UNE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE :

- * **de la diversité des champs disciplinaires** particulièrement importante en 32^{ème} section.
- * **des établissements d'affectation** des enseignants-chercheurs,
- * **de la répartition entre les femmes et les hommes.**

>>> Le Sgen-CFDT encourage l'implication de collègues jeunes.

ORGANISATION DU VOTE

- Scrutin de liste à la proportionnelle, au plus fort reste et **sans panachage**.
- Vote à un tour, par collège (MCF, PR), par section CNU, **par correspondance**.
- Le matériel électoral sera mis à la disposition de chaque électeur par son établissement.

FÉDÉRATION DES SGEN-CFDT

47-49 Avenue Simon Bolivar,
75950 Paris cedex 19, 01 56 41 51 14
suprecherche@sgen.cfdt.fr

NB : Dans notre profession de foi, les désignations des personnes doivent être comprises comme s'appliquant à des femmes aussi bien qu'à des hommes (électeur/électrice).

La mission d'un enseignant-chercheur est double, production de connaissances nouvelles et transmission des connaissances. Un candidat ayant consacré la majeure partie de sa carrière à la recherche ne peut être évalué suivant les mêmes critères quantitatifs qu'un candidat fortement impliqué dans l'enseignement et les tâches collectives.

- **Refuser le principe de classement réducteur** par niveau, de type A à D, tel qu'il existe dans d'autres cadres. Nous agirons par l'intermédiaire de la CP-CNU pour harmoniser les modalités de transmission des résultats d'évaluation, sous une forme non pénalisante pour les personnels évalués.

ENGAGEMENTS DES ÉLUS SOUTENUS PAR LE SGEN-CFDT

- * **Ils veilleront au respect de l'ensemble des thématiques** de recherche au sein de la section : chimie moléculaire organique, inorganique, organométallique, chimie industrielle, chimie des eaux et de l'atmosphère, chimie aux interfaces et catalyse...
- * **Ils accompagneront les candidats** aux qualifications, promotions, CRCT et évaluations : conseils sur la présentation des dossiers, explication individuelle des décisions du CNU aux candidats qui en feront la demande.
- * **Ils défendront la reconnaissance** des activités pluridisciplinaires et interdisciplinaires. Pour les qualifications, des contacts seront établis avec les autres sections (31, 33, 62, 64...) pour qu'aucun chercheur ne soit « orphelin de section ».
- * **Ils feront circuler les informations** disponibles sur les pratiques de fonctionnement d'autres sections par le travail au sein de la CP-CNU et par des contacts directs avec les autres bureaux.
- * **Ils diffuseront régulièrement des comptes-rendus** des différentes sessions du CNU.
- * **Ils interviendront** pour qu'au terme du mandat, la section fasse le bilan de ses pratiques d'évaluation et des résultats auxquelles elles ont abouti.
- * **Ils lutteront contre les dérives de l'auto-promotion** : l'appartenance au CNU ne doit pas favoriser l'obtention d'une promotion.
- * **Ils défendront des pratiques transparentes** lors de la désignation des rapporteurs et des experts et des discussions de promotions ou d'évaluations des enseignants-chercheurs.

ÉLECTIONS 2011 AU CNU

CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

SGEN-CFDT : UN SYNDICAT DE PROPOSITIONS ET D'ACTIONS

NOTRE AMBITION

Nos élus veilleront à :

- Faire adopter, faire publier et faire respecter, dans chaque section, des critères de qualification, de promotion et d'évaluation.

Ils doivent :

- être reconnus par la communauté universitaire de la section, tenir compte des contextes locaux (universités pluridisciplinaires, universités sous- ou sur-encadrées, petits ou grands établissements, etc.) et des spécificités thématiques ;
- être transparents et inscrits dans la durée ;
- prendre en compte le pluralisme des écoles scientifiques ;
- assurer le respect des principes communs d'impartialité, équité et non discrimination.
- Faire reconnaître toutes les missions qu'exercent les enseignants-chercheurs et leur diversité, ainsi que la variété des trajectoires personnelles.

- Assurer l'équilibre entre les rôles du CNU et des établissements (promotions, CRCT, évaluations).

- Donner une information régulière sur les pratiques effectives des sections du CNU : sur les résultats des sessions à la fois quantitatifs (comptes rendus, données statistiques) et qualitatifs (transmission des résultats d'évaluation aux enseignants-chercheurs, qui peut donner lieu à un droit de réponse, sous la forme d'un échange entre la personne évaluée et la section du CNU ou sous la forme d'une possibilité de recours).

- Faire respecter un fonctionnement collégial des sections.

- Homogénéiser les pratiques entre les sections, par un travail en ce sens au sein de la commission permanente du CNU (CP-CNU).

- Faire que les sections disposent de moyens humains, matériels et financiers, à la hauteur des nouvelles missions et ambitions du CNU.

Nos élus veilleront également à :

- Améliorer le pluralisme au sein de la CP-CNU.

- Concevoir le nouveau rôle d'évaluation des enseignants-chercheurs par le CNU (instance composée en majorité d'élus) en prenant en compte la place de ceux-ci au sein de leurs équipes pédagogique, scientifique et administrative : l'évaluation doit être pensée comme un éclairage apporté aux collègues dans l'exercice de leur métier.

- Prendre en compte, dans l'évaluation de l'activité « recherche », toutes les dimensions et toutes les formes de celle-ci (recherche fondamentale, recherche appliquée, disciplines tournées vers l'action) et ne pas la baser que sur la bibliométrie.

JE VOTE SGEN-CFDT

DES PROPOSITIONS POUR MIEUX EXERCER LES MISSIONS CLASSIQUES DU CNU ET REUSSIR LES NOUVELLES

- La section doit énoncer et publier ses critères pour les qualifications, pour les promotions, pour l'attribution des CRCT et pour l'évaluation.
- Chaque dossier doit être expertisé par deux rapporteurs.
- La section doit veiller à la déontologie en matière de promotion et de CRCT. Lorsque sur la base des critères de la section, les dossiers d'un collègue non membre et d'un membre du CNU sont jugés de même niveau, la règle devrait être de privilégier le dossier du collègue non membre.
- Les commissions de groupe pour les recours relatifs aux qualifications doivent bénéficier d'une publicité suffisante et ménager le temps nécessaire aux auditions et aux délibérations.

